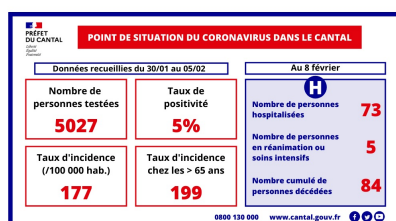


LSE du 10 février 2021

## #COVID19 : Point de situation



Par notre vigilance et notre responsabilité marquées par le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières, nous avons depuis plusieurs mois pris part à la lutte collective contre l'épidémie.

Nous devons poursuivre ces efforts pour faire face à l'arrivée de variants du COVID-19, alors que le nombre de contamination et la pression hospitalière demeurent élevés.

Dans ce contexte, la **stratégie tester-alerter-protéger monte en puissance pour répondre à la propagation du virus** :

- **Tester**

Il est impératif de se faire tester en cas de signes de la maladie ou en cas d'identification comme personne contact par l'assurance maladie. Les tests virologiques PCR sont totalement gratuits. Des tests salivaires seront mis en place, notamment dans les écoles.

- **Alerter**

Le contact-tracing effectué par l'assurance-maladie permet de casser les chaînes de transmission. La durée d'isolement a été portée à 10 jours au lieu de 7 en cas de contamination par un variant sud-africain ou brésilien.

- **Protéger**

La vaccination : au 8 février, ce sont 9186 personnes qui ont été vaccinées dans le Cantal, dont 2463 personnel de santé ou du secteur médico-social de plus de 50 ans. Environ 1000 rappel de vaccins ont déjà été effectués.

D'ici la fin du mois de février, les personnes inscrites sur liste d'attente seront rappelées pour se voir proposer des rendez-vous. Des rendez-vous supplémentaires seront ensuite mis en place pour tenir compte des nouvelles livraisons de vaccins, et déployer de nouvelles étapes de la stratégie de vaccination. D'ores et déjà, 600 premières doses du vaccin Astra Zeneca ont été livrées dans le Cantal samedi 6 février. Ce vaccin sera destiné, dans un premier temps, aux professionnels de santé et du médico-social de moins de 65 ans.

La cellule territoriale d'appui à l'isolement permet à toute personne cas confirmé covid ou cas contact, qui répond à des critères exclusifs de nécessité, soit d'être hébergée dans une structure dédiée à l'isolement si elle ne peut pas rester à domicile et bénéficier d'un accompagnement, soit de bénéficier d'un accompagnement à domicile, avec le soutien, via une convention, de l'ADPC (association départementale de sécurité civile)

Les mesures barrières

Les mesures barrières et le couvre-feu doivent continuer à être strictement respectés pour freiner l'épidémie. L'objectif de ces mesures est de limiter les rassemblements durant lesquels les gestes barrières sont moins bien appliqués, et où le virus circule rapidement, afin de sauver des vies, tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Le télétravail

Alors qu'un certain relâchement est constaté en matière de télétravail, il est nécessaire de se remobiliser et de le mettre en place dès que possible.

# TENIR Ensemble



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.



## Convention pour l'ouverture des restaurants pour les ouvriers du BTP

Selon leurs conventions collectives, les entreprises du BTP, qui ne font pas l'objet d'une fermeture administrative, doivent fournir le repas à leurs salariés non sédentaires.

Dans le contexte de conditions climatiques hivernales, mais également afin de garantir des conditions d'hygiène et de respect des mesures barrières, à partir du 1er février, les entreprises du BTP peuvent permettre à leurs salariés non sédentaires de prendre un repas dans un restaurant, dans le strict respect des conditions posées par l'article 40 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié ainsi que des protocoles de la restauration collective.

Concrètement cela se traduit par une convention entre l'entreprise et un ou des restaurateurs.

**Le restaurant ne pourra accueillir que les ouvriers de l'entreprise conventionnée, à l'exclusion de toute autre personne, dans la période du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00 et dans les conditions strictement définies dans la convention.** Plusieurs entreprises travaillant sur le même chantier peuvent être accueillies dans le même restaurant, toujours dans le cadre d'une convention. Le protocole sanitaire prévoit un maximum de 4 personnes à table de la même entreprise, avec 2 mètres de distance entre chaque personne.

A 14h00, le restaurant sera fermé dans le cadre de cette activité.

Les services de la préfecture sont informés de la signature de la convention, ainsi que la direction départementale de la sécurité publique et l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE), dès la signature de la convention et avant le premier service.

## Bilan 2020 de la délinquance et de la sécurité routière

Ce lundi 8 février, Serge Castel, préfet du Cantal, a tenu une conférence de presse pour présenter le bilan 2020 de la délinquance et de la sécurité routière, aux côtés du commissaire Jonathan Rey, directeur départementale de la sécurité publique Police Nationale du Cantal, du Colonel Philippe Aubry, commandant le groupement de Gendarmerie du Cantal, et de Mathieu Arfeuillère, directeur des services du Cabinet.

### • Délinquance

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie reculent fortement en 2020, tant au niveau national qu'au niveau départemental. Ainsi, globalement, on constate dans le Cantal une diminution des atteintes aux biens en 2020 de 24,80%, soit 505 faits de moins, et des escroqueries et infractions économiques et financières qui baissent de 8,96%, soit 68 faits de moins. En revanche, on observe une légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 2,44 %, soit 20 faits supplémentaires), qui s'explique pour une grande partie par l'augmentation des violences intrafamiliales (85 faits supplémentaires).

La hausse de ces violences intrafamiliales n'est pas sans lien avec d'une part, l'impact du confinement, qui peut avoir exacerbé les tensions au sein des foyers, et d'autre part, au renforcement des dispositifs mis en place pour favoriser la libération de la parole des victimes.

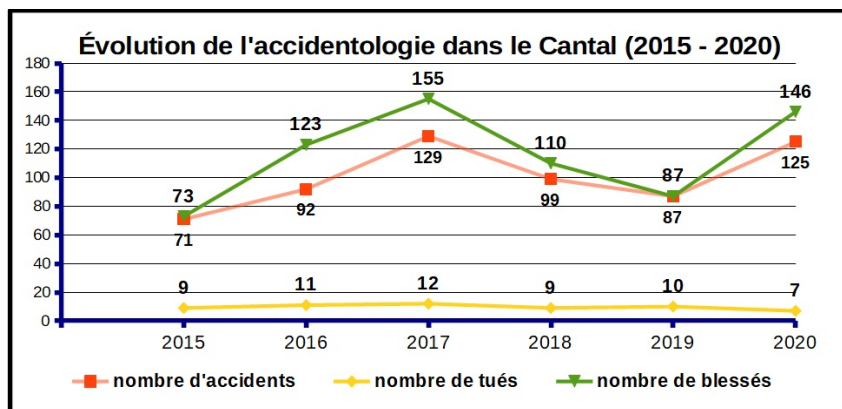
| Atteintes volontaires à l'intégrité physique |                             |                             |                | Violences Intra- Familiales |                             |                             |                |
|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|
|  | Du 01/01/2019 au 31/12/2019 | Du 01/01/2020 au 31/12/2020 | Évolution en % |                             | Du 01/01/2019 au 31/12/2019 | Du 01/01/2020 au 31/12/2020 | Évolution en % |
| POLICE                                       | 352                         | 297                         | -15,63 %       |                             | 76                          | 94                          | 23,68 %        |
| GENDARMERIE                                  | 467                         | 542                         | 16,06 %        |                             | 195                         | 262                         | 34,36 %        |
| TOTAL  | 819                         | 839                         | 2,44 %         |                             | 271                         | 356                         | 29,02 %        |

| Atteintes aux biens |                             |                             |                | Escroqueries, infractions économiques et financières |                             |                             |                | Cambriolages |                             |                             |                |
|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|
|                     | Du 01/01/2019 au 31/12/2019 | Du 01/01/2020 au 31/12/2020 | Évolution en % |  | Du 01/01/2019 au 31/12/2019 | Du 01/01/2020 au 31/12/2020 | Évolution en % |              | Du 01/01/2019 au 31/12/2019 | Du 01/01/2020 au 31/12/2020 | Évolution en % |
| POLICE              | 850                         | 623                         | -26,76%        |  | 330                         | 234                         | -29,09%        |              | 138                         | 61                          | -55,80 %       |
| GENDARMERIE         | 1186                        | 908                         | -23,44%        |  | 429                         | 457                         | 6,53%          |              | 271                         | 161                         | -40,59%        |
| TOTAL               | 2036                        | 1531                        | -24,80%        |  | 759                         | 691                         | -8,96%         |              | 409                         | 222                         | -45,75%        |

• Sécurité routière

S'agissant de l'accidentalité routière, contrairement au niveau national qui enregistre une baisse exceptionnelle du nombre d'accidents, de blessés et de tués, le nombre d'accidents a fortement augmenté en 2020 dans le Cantal, avec 125 accidents contre 87 en 2019, ainsi que le nombre de blessés, 146 contre 86 en 2019. Le nombre de décès quant à lui enregistre une baisse, passant de 10 décès en 2019 à 7 décès en 2020, qui sont autant de victimes de trop. En matière de délinquance routière, le nombre de suspensions de permis reste conséquent : 484 permis suspendus en 2020, dont près de 20 % de permis probatoire (jeunes conducteurs).



Le préfet a tenu à saluer les forces de police et de gendarmerie, particulièrement mobilisées pour veiller à la sécurité des cantaliennes et cantaliens, dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui nécessite une vigilance de tous.

Plus d'information sur : <http://www.cantal.gouv.fr/bilan-2020-de-la-delinquance-et-de-la-securite-a7032.html>

Service de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle  
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72  
prefcommunication@cantal.gouv.fr



[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

